

Le carnet de Ste-Anastasie

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Pierre GRISOLLE né le 26 octobre dernier. Nous présentons toutes nos félicitations à ses heureux parents.

Décès

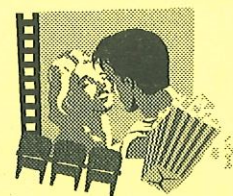
Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
-Monsieur Maurice GRANDFOND, décédé le 11 octobre ;
-Madame Marguerite REVAUX, épouse LEFIEF décédée le 12 novembre ;
-Monsieur Sauveur VALLONE, décédé le 18 novembre ;
ainsi que Monsieur Charles CESARINI, décédé le 22 novembre dernier.

Nous présentons à leur familles nos plus sincères condoléances.

Remerciements

A notre village
Au Maire et au Conseil Municipal
Au Père Benoît et aux paroissiens
Aux Chorales
A nos amis
A vous tous
qui nous avez accompagnés dans cette épreuve
qui avez contribué à alléger notre fardeau
Joséphine VALLONE et ses enfants tiennent à
vous dire merci du plus profond du cœur
Puisse notre communauté
continuer ainsi sous l'impulsion de tous, à faire
preuve d'amitié et de solidarité.

Cinéma



Au Programme :

WASABI

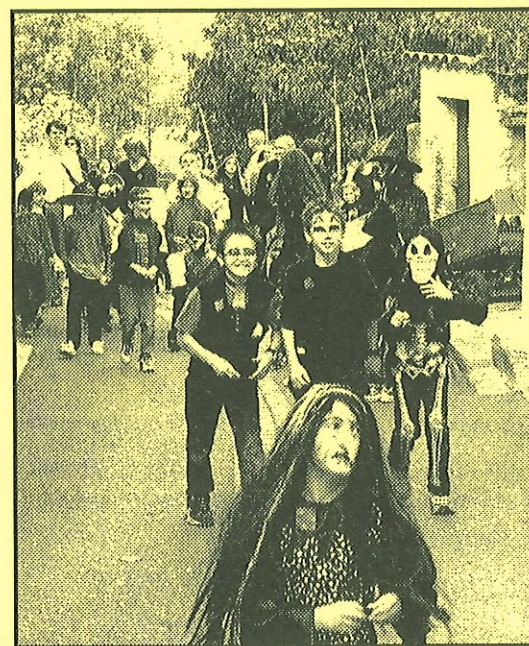
La petite moutarde qui monte au nez

Un film de Gérard KRAWCZYK
Avec Michel MULLER, Jean RENO et Ryoko
HIROSUE

La prochaine séance de
cinéma aura lieu le :

SAMEDI 8 DECEMBRE

A 20 H 30 à la Salle
Polyvalente



HALLOWEEN

L'APESA, son dynamique bureau et les
enfants des écoles dans leurs œuvres
« terrifiantes »... parcourant les rues du
village.

Le Calendrier du mois

- **Samedi 1 Décembre :**
Loto du Comité des Fêtes 20 H30
Salle Polyvalente
- **Dimanche 2 Décembre :**
APESA Bourse aux jouets
Ancienne Mairie ou Place St Just
- **du Vendredi 7 Décembre au Dimanche 9
Décembre**
Téléthon (voir programme)
- **Samedi 8 Décembre :**
Cinéma 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Mercredi 12 Décembre :**
Repas des anciens 11 H 30 Salle
Polyvalente
- **Dimanche 16 Décembre :**
Badminton rencontre interclubs
- **Samedi 22 Décembre :**
Cinéma 20 H 30 Salle Polyvalente
- **Lundi 31 Décembre :**
Réveillon Comité des Fêtes 20 H30
Salle Polyvalente

(inscriptions auprès de Mme SANNIER
04.94.72.26.59, M. GUIGNIER
06.78.05.29.42 ou à la Boulangerie ANNE).

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

**NOVEMBRE
2001
n°139**



Nous Maire,
Ordonnons que les cheminées
soient nettoyées la veille des
incendies, et afin que nul n'en
ignore, l'avis en sera donné
deux jours avant, à son de
casse.

Le mot du maire

Comme nous venons de le constater, les infirmières des cliniques privées étaient malades mais heureusement soignables, aussi une potion de quelques milliards a réglé l'affaire avant qu'elle ne s'échauffe.

En sommes nous l'avons échappé belle, car notre santé, sinon notre vie, était en jeu !

Quant à la police nationale qui manifeste bruyamment, elle obtiendra sans doute elle aussi quelque chose d'apaisant, c'est du moins ce que nous pouvons lui souhaiter.

Par contre, en zone rurale, là où règne la Gendarmerie Nationale, le problème est plus délicat puisque les « manifs » sont statutairement strictement interdites aux militaires ; ce qui ne l'est pas aux élus, leur permettant ainsi de s'exprimer ; ce que je fais donc aujourd'hui sans état d'âme.

Aussi, sans nous immiscer dans ces conflits latents, quelquefois légèrement électoralistes, constatons seulement que nos gendarmes ne sont pas les mieux lotis et qu'en dépit de leur compétence et de leurs horaires de travail non rémunérés -allant bien au-delà des 35 heures et même des 55 heures hebdomadaires -le compte n'y est pas.

Enfin, la sécurité publique étant bien toujours une fonction régalienne, la commune ne semble pas avoir, aujourd'hui plus qu'hier, vocation à assumer cette charge politique et économique que l'Etat lui conteste par ailleurs régulièrement.

Quant à la délinquance, si mal supportée par beaucoup d'entre vous, force est bien de constater qu'elle n'est pas le plus souvent, le fait de délinquants plus nombreux, mais plus simplement la conséquence d'une impunité répétitive en dépit d'arrestations souvent multiples et sans lendemain. Ce sont donc bien toujours les mêmes qui recommencent allègrement. Pourquoi s'en priveraient-ils ?

Pour nous, à Sainte-Anastasie, la solution au malaise reste donc, hélas, la même depuis des années ; c'est à dire une Gendarmerie plus nombreuse, mieux équipée et même, pourquoi pas, mieux payée.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 7 et 21 DECEMBRE en Mairie
de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le jeudi 6 DECEMBRE
2001 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile,
retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).

Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :

Standard : 04.94.07.08.08

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le **MERCREDI 26 DECEMBRE 2001**
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage de
camion vente au parking des Ferrages :

JEUDI 20 DECEMBRE 2001

• Provence Outillage l'après-midi

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :

MARDI 15 JANVIER 2002
de 14 H 00 à 15 H.

**QUALITE DE L'EAU DE BOISSON
DU RESEAU PUBLIC**

(Analyse du 06 Novembre 2001)

Eau de Minéralisation moyenne, micro
biologiquement conforme pour les
paramètres recherchés.

POLICE MUNICIPALE

NOUVEAU NUMERO de la Police Municipale :

06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**DECHARGE CANTONALE
DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de
Garéoult, prendre la direction de La
Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H

Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas
« monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver
place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEaux
PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
NOUVEAU**

numéro d'appel : 0 810 757 757

puis numéro donné par le répondeur

**SERVICE DE GARDE
DES MEDECINS**

Le 02 Déc. .. Dr CORBIER.....04.98.05.21.21

Le 09 Déc. .. Dr ARNAUD.....04.94.80.26.94

Le 16 Déc. .. Dr BRAUN04.94.33.22.04

Le 23 Déc. .. Dr FAURE.....04.94.78.33.81

Le 25 Déc. .. Dr BLAYA04.98.01.81.35

Le 30 Déc. .. Dr CHERSTIAN .04.94.69.78.75

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

☎ : 04.94.04.89.33

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H
et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (urbanisme) :

04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint (Action sociale) :

04.94.69.64.47

-Service cantine : Nouveau numéro

04.94.69.64.10

Tribune Libre

*Juste une question « y-a-t-il pénurie de sacs
poubelle ? » car depuis quelques temps des
restes de repas sont jetés soit sur la route ou
dans les caniveaux du côté de l'Impasse
Domarguin ; c'est vrai que celle-ci est sale,
malgré que de temps en temps, au moins tous
les deux jours, j'essaye de nettoyer au
maximum.*

*Il faudrait que les gens qui se permettent de
faire ça pensent que nos bêtes sortent et
risquent de manger leurs saletés et ensuite d'
être malades.*

*Un peu de savoir vivre ne fait de mal à
personne.*

Mme IVARS

**L'Impasse Domarguin dans
l'impasse !**

Depuis plus d'un an, la Commune a affecté à la
propreté du village un employé à plein temps et
à ce titre il n'y a aucune raison pour que
l'Impasse Domarguin ne dispose pas du même
traitement que les autres ;
Hélas ! en dépit de cela nous comprenons la
révolte de madame Ivars et nous appelons tous
les riverains -du moins ceux qui sont
concernés- à faire preuve d'un minimum de
civisme.

En effet, est-il tolérable, qu'avec ou sans sacs en
plastique, la rue serve chaque jour depuis peu
d'exutoire à divers reliefs de cuisine hauts en
couleur.

Quoi qu'il en soit, les faits relatés sont bien
réels et nous allons nous efforcer d'y remédier.

Commémoration du 11 novembre

C'est comme à l'habitude une foule nombreuse qui
s'est rassemblée à la Mairie pour traverser le village
et rendre un hommage recueilli aux Morts du conflit
de 1914-1918.

Au côté du Conseil Municipal, les Présidents et
membres des associations patriotiques, sportives et
culturelles, les enseignants et de nombreux enfants
se sont retrouvés.

Après le traditionnel dépôt de gerbes par le Maire, le
Président des Médaillés militaires et le Président du
Souvenir Français, la Chorale « Chant et Amitié »
entonnait une vibrante Marseillaise.

Enfin, après la lecture du message du Secrétaire
d'Etat aux anciens combattants, le Maire rappelait
les sacrifices de tous ceux qui, depuis des décennies
avaient donné leur vie pour la FRANCE.

Association Musicale Varoise**« Ste-Anastasia »**

Pour toutes vos animations bal, anniversaire,
baptême, séminaire, banquet, thé dansant, mariage...
Nous vous proposons des professionnels en CHANT
- ANIMATION - DJ - KARAOKE

Profitez de notre expérience pour une soirée
inoubliable ; un seul numéro : 04.94.72.29.92.

Qui a vu passer le lion ?

Il était une époque pas si
lointaine où le célèbre Tartarin
devait passer la Méditerranée
pour pouvoir traquer dignement
le lion de l'Atlas.

Aujourd'hui, de si beaux et grands
exploits sont devenus possibles à
domicile, dans nos humbles mais sauvages collines
provençales.

Pour être plus précis, le roi des animaux pourrait
régner sur le plateau de Thème -autant dire à Sainte-
Anastasia ; il aurait été signalé à plusieurs reprises
par des observateurs tout à fait sobres et dignes de
foi.

A ce jour cependant, nous ne savons toujours pas si
le terrible et noble prédateur cher à Alphonse Daudet
est un vestige de notre faune préhistorique, un
immigré clandestin, un évadé de zoo ou encore un
animal de cirque en rupture de ban.

Quoi qu'il en soit, les forces de l'ordre veillent et les
sociétés de chasse restent l'arme au pied... sur le
qui-vive !

Quant aux randonneurs, nous ne pouvons que leur
conseiller la plus grande prudence.

Anastase (ressuscité..)



Programme Prévisionnel des journées TELETHON

Vendredi 7 Décembre 2001

CLUBS	HEURES	LIEU	ACTIVITE	OBSERVATIONS
RANDONNEURS	08 H 30 à 12 H	Départ de la Salle Polyvalente (pour tous)	Randonnée - Promenade de difficulté moyenne	Collecte parmi les participants
DANSEURS	18 H à 20 H	Salle Polyvalente (Culture, Loisirs)	Stage de danse	20 F. minimum demandés à chaque participant
BADMINTON	20 H	Salle Polyvalente	Tournoi amical	Collecte parmi les joueurs
COMITE DES FETES	20 H 30	Salle Polyvalente (Culture, Loisirs)	Tournoi Belote	Collecte ou droit d'inscription

Samedi 8 Décembre 2001

CLUBS	HEURES	LIEU	ACTIVITE	OBSERVATIONS
JUDO	14 H à 16 H	Salle de Judo (rue Raynouard)	Démonstration Judo	Collecte
APESA	11 H 45	Salle Polyvalente	Mise en place de la buvette Téléthon	
CIGALES	11 H 45	Salle Polyvalente (Culture Loisirs)	Mise en place du fil rouge	
APESA	12 H 15	Abords Salle Polyvalente	Lâcher de Ballon	Vente des ballons
ECHECS	13 H à 15 H 30	Salle Polyvalente (Culture Loisirs)	Tournoi amical	Collecte parmi les participants
CAVALIERS de l'Issole	14 H à 17 H	Abords Salle Polyvalente	Promenade en calèche	Participation des « Promeneurs »
BASKETTEURS	15 H	Salle Polyvalente	Match Officiel	Collecte
CHORALE	16 H à 17 H	Salle Polyvalente (Culture Loisirs)	Concert	Collecte
FOOTBALLEURS	17 H à 20 H	Salle Polyvalente	Tournoi à 7	Collecte

Dimanche 9 Décembre 2001

CLUBS	HEURES	LIEU	ACTIVITE	OBSERVATIONS
APESA , COMITE des FETES et GYMNASIQUE	11 H	Salle Polyvalente (Culture, Loisirs)	Apéritif payant suivi de restauration légère (merguez, sandwiches, grillades, pâtisseries)	10 F. par Consommation
CAVALIERS de l'Issole	14 H à 17 H	Abords Salle Polyvalente	Promenade en calèche	Participation des promeneurs
VOLLEY-BALL	14 H 30	Salle Polyvalente	Tournoi amical	Collecte
CIGALES	15 H à 18 H	Salle Polyvalente (Culture, Loisirs)	Loto	Participation des joueurs

Mardi 11 Décembre à 18 heures

Réunion à l'ancienne Mairie du Comité d'Organisation pour un bilan des journées «TELETHON»

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2001

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAYER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

Absent Excusé : M. CORBIER donne procuration à M. MORIN.
Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

BUDGET COMMUNAL - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- FONCTIONNEMENT
- Compte 7381 Taxe additionnelle droit de mutation
 - Compte 60633 Fournitures de voirie + 20 000 F
 - Compte 6064 Fournitures administratives + 10 000 F
 - Compte 6067 Fournitures scolaires + 4 000 F
 - Compte 6155 Entretien biens mobiliers + 10 000 F
 - Compte 61551 Entretien matériel roulant + 3 000 F
 - Compte 6231 Annonces et insertions + 2 300 F
 - Compte 6227 Frais d'actes, de contentieux + 400 F
 - Compte 6228 Divers + 300 F
 - Compte 6411 Personnel titulaire + 50 000 F
 - Compte 6413 Personnel non titulaire + 30 000 F
 - Compte 6554 Contributions organismes regroupement + 20 000 F
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET (Régularisation d'emploi existant)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en période scolaire à la charge de travail de la commune.
La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet (83 %) permettrait de résoudre ces difficultés au niveau du service scolaire et péri-scolaire.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition ;
 - autorise Monsieur le Maire à recruter un agent d'entretien à temps non complet (de 83 %) à compter du 1^{er} décembre 2001.
- Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE (Régularisation d'emploi existant)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en tout temps au plan de charge de la commune.

La création d'un emploi d'agent administratif qualifié à temps complet permettrait de résoudre ces difficultés.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent administratif qualifié.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association du personnel communal de Ste-Anastasio d'un montant de 12 000 F

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par M. Robert MENDOZE pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cette parcelle à 20 F. le m².

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 20 F. le m² et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PISCICULTURE « LA TRUITE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association agréée de pêche et de pisciculture « La Truite » d'un montant de 1 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

Police Municipale Déchets et effluents

L'adoption de la loi sur la sécurité quotidienne, le 31 octobre, va permettre aux polices municipales de mieux réprimer les dépôts et déversements de nature à nuire à la propreté des voies publiques.

L'€, bientôt dans votre porte-monnaie

Le 1^{er} janvier 2002, 304 millions d'euro, dans les 12 pays de la zone euro, vont adopter une monnaie unique, « l'euro ».

Depuis quelques mois vous êtes abreuvés d'informations sur cet événement historique. Toutefois je suppose que nombre d'interrogations restent encore sans réponse. Cet article a pour objet de répondre autant que faire se peut, aux questions que vous pouvez encore vous poser.

A – REGLER SES ACHATS EN EUROS

- Dès le 15-12-2001 : vous pourrez afin de vous familiariser avec les pièces, acheter auprès des banques et de la Poste des sachets (2 en moyenne par famille) de 15.24 € (100 F.) composés de 40 pièces :

Nombre de pièces	Valeur €	Valeur F	Nombre de pièces	Valeur €	Valeur F
4	2	13.12	4	0.10	0.66
3	1	6.56	5	0.05	0.33
4	0.50	3.28	7	0.02	0.13
7	0.20	1.31	6	0.01	0.07

Ces pièces en €, au nombre de 8, comportent une face européenne commune à tous les pays, l'autre face est propre à chaque pays.

Le graphisme des 7 billets libellés en € sera identique dans tous les pays de la zone euro ; 63 points de contrôle ont été implantés dans les billets. Parmi ceux-ci les repères mis à la disposition du public seront évoqués dans le prochain bulletin.

- Le 1^{er} janvier 2002 : le paiement par chèque ou par carte bancaire en francs n'est plus accepté. Par contre il sera encore possible de payer avec des pièces et des billets en francs. Cependant la monnaie sera rendue en €.
- Le 17 février 2002 à minuit : le franc n'a plus cours légal, l'€ devient le seul moyen de paiement.
- Quelques repères franc/euro

1 timbre	3 F. = 0.46 €
1 baguette de pain	4.50 F. = 0.69 €
1 café	7 F. = 1.07 €
1 quotidien (National)	7.50 F. = 1.14 €
1 litre d'essence	98.75 F. = 1.14 €
1 bière au comptoir	12 F. = 1.83 €
1 place de cinéma	de 25 F. à 45 F. = 3.81 € à 6.86 €

B – REGLER LES OPERATIONS BANCAIRES EN EUROS

- A partir du 1^{er} janvier 2002 : les paiements par chèque ou carte bancaire seront obligatoirement établis en €.

- Les organismes financiers vous ont déjà remis des chèquiers en €. En revanche, rien ne change pour vos cartes bancaires, ni pour vos codes secrets.
- Les chèques émis en francs avant cette date seront encaissés en raison de leur durée de validité qui est de 1 an 8 jours.
- Les plafonds de retraits aux distributeurs ou de paiement par carte ont été, « arrondis » à l'occasion de la conversion en €.
- Les plafonds « standard » pour les retraits interbancaires, par période de 7 jours, seraient de :

300 € pour les cartes bleues nationales et visa
900 € pour les cartes visa premier

 Ces plafonds pourront être variables selon les banques et les clients.
- Jusqu'au 17 février 2002 : les banques se sont engagées à échanger jusqu'à 2000 F. sans frais, pour les personnes non-clients sur leur demande. Dans votre propre banque vous pourrez changer, sans limitation de montant, jusqu'au 30.06.2002. Sachez, toutefois, que l'administration fiscale peut être tenue informée des conversions francs/euros et dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, toute opération portant sur une somme supérieure à 10 000 € fera l'objet, par les organismes financiers, d'une déclaration auprès d'un service spécialisé.
- Les pièces en francs pourront encore être échangées pendant 3 ans (17/02/2005) et 10 ans pour les billets (17/02/2012) auprès de la Banque de France.

C – REGLER SES IMPOTS

- Dès le 1^{er} janvier 2002 : toutes les déclarations fiscales (IRPP – ISF – Déclarations de successions...) devront être libellées en € et les sommes correspondantes seront payées en €.
- Quelques exceptions ont été prévues : par exemple les revenus fonciers perçus en 2001 pourront être déclarés en francs en 2002.

D – REGLER LA TRANSMISSION DE SON PATRIMOINE

- Les testaments rédigés avant le passage à l'€ restent valables sans qu'il soit nécessaire de les modifier. Les sommes en francs y figurant seront converties en € lorsque le testament sera ouvert après le 01/01/2002.

E – REGLER EN € DANS LES PAYS DE LA ZONE EURO ET EN DEHORS

Les billets et les pièces en € seront utilisables dans tous les pays de la zone euro (Finlande, Irlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Grèce). Ils auront la même valeur dans tous ces pays.

La PROUVENCO dou tème passa

La troisième édition de la foire artisanale et aux produits du terroir, qui marque traditionnellement la fin de l'automne, a obtenu, cette fois encore, un grand succès.

M. Raphaël CASTALDO, Président de l'Association, qui a organisé cette manifestation, a su renouveler les produits présentés et vendus, et « recruter » des artisans très remarquables.

Les nombreux visiteurs ont pu constater également que beaucoup d'artisans et commerçants du village étaient présents. Citons, entre autres, la coopérative vinicole « Le Cellier St Just », M. et Mme ANNE, nos très sympathiques boulangers, Xavier et Marinette NORRITO et leur miel délicieux, M. CASTALDO (nougats et confiseries) etc...

Qu'ils soient remerciés pour leur participation. Pour conclure, nous pouvons remercier M. CASTALDO pour son dévouement et ses qualités d'organisateur, et lui dire « A l'an prochain ! ».



Club des Cigales

Pour leur dernière sortie de l'année, les « cigales » se rendirent à l'Opéra de Toulon et prirent le plus grand plaisir à applaudir le spectacle qui y était donné : « Valses de Vienne », de Strauss. Ce fut comme du champagne et ses bulles avant les fêtes !

Mais, à l'approche de l'hiver, les « cigales » n'ont pas réduit leurs activités artistiques, ce qui leur a permis de figurer fort honorablement à la foire artisanale des 17 et 18 novembre derniers, en exposant leurs récentes réalisations.

Dans un autre domaine, elles seront présentes lors des journées consacrées au « Téléthon » (samedi 8 et dimanche 9 décembre) avec pour fil rouge un puzzle à compléter, le samedi et un LOTO le dimanche avec quelques beaux lots dont un lecteur de DVD, un aspirateur, un jambon, un filet garni, un baby-foot, etc...

Enfin, une bonne nouvelle concernant l'atelier « photo », avec la venue d'un nouvel adhérent qui aimerait, lui aussi, transmettre son savoir, en accueillant volontiers des jeunes aux jours et heures qui leur conviendraient le mieux. Tél. 04.94.72.22.71 ou 04.94.72.24.23.

La Présidente

La vie au village

Petites annonces

- « A toute vapeur » Repassage de tout votre linge à mon domicile. Prix au Kg. ☎ : 04.94.72.22.64
- A vendre parc en bois octogonal. Etat neuf. 200 F. ☎ : 04.94.72.22.40 (H.R.)
- Cherche nourrice, agréée ou non, pour garder à temps partiel bébé de 3 mois. ☎ : 04.94.72.28.04 (H.R.)
- Urgent, recherche garage au village. Cause double emploi, vends moto 125 Shadow neuve peu Kms ☎ : 04.94.72.28.52 (laisser message)
- A vendre à Ste-Anastasia « Salon cuir gold ». Fauteuil convertible 3 places « cuir gold » avec deux fauteuils d'une place côté acajou bois, sacrifié 3 000 F. ☎ : 04.94.72.21.25 - 06.10.17.02.47

Compte rendu de la réunion de la commission extra municipale des sports et loisirs du 14 novembre 2001

Objet : Elaboration du programme des journées Téléthon 2001

La Présidente du Comité d'organisation est Sylvie ROY

PROGRAMME PREVISIONNEL

- I) Durant ces trois jours et parallèlement aux activités :

-une buvette sera mise en place et tenue par l'APESA
 - Le fil rouge sera organisé par le Club des Cigales
 Ces deux activités seront installées à la Salle Polyvalente (Culture et Loisirs)

- II) Pour le lâcher de ballon du Samedi :

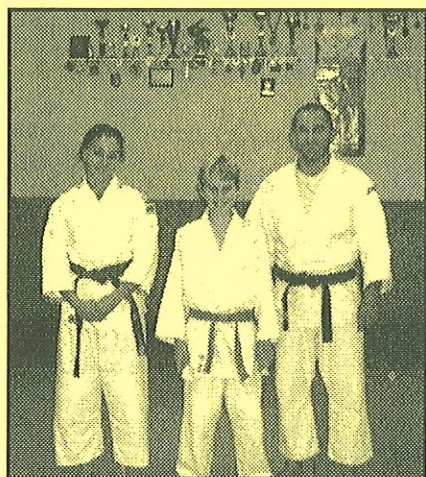
- Les ballons seront vendus préalablement :
 -Les jours précédents et le samedi matin chez les commerçants du village
 -Le samedi matin à partir de 11 heures 15 à la sortie des écoles, puis sur place à la Salle Polyvalente à partir de 11 heures 45.

Club de Judo



Septième ceinture noire à Ste-Anastasia après ALEXIS Mathieu, vient le tour de Freddy LAFITTE qui a réussi brillamment son passage ceinture noire 1^{er} Dan. D'autres judokas arrivent à vive allure.

Sélection District Benjamins : Bastien PENSIER qui, cette année, travaille assidûment, se voit récompensé d'une place de 3^{ème} et qualifié pour le Var.



Daouia OULMI, comme à son habitude, termina 3^{ème} des championnats du Var et qualifiée pour les Côte d'Azur.

Départ pour le club et résultats 100 % de réussite.

Comme à son habitude la pédagogie de Christian bat son plein. Félicitations

Le Bureau

Chorale « Chant et Amitié »

Compte rendu d'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le mercredi 21 novembre 2001, salle polyvalente de 17 H 00 à 20 H 00. Monsieur le Maire de Ste-Anastasia a bien voulu honorer de sa présence cette réunion.

Après une minute de recueillement à la mémoire de Sauveur VALLONE ? décédé le 18 Novembre, l'un de nos membres pour qui nous avions tous une profonde amitié, la séance s'est ouverte. 45 membres étaient présents ou représentés, 4 absents.

Les rapports d'activité et moral faits par le Président ainsi que le rapport financier du trésorier ont été approuvés à l'unanimité.

Notre Coryphée Françoise TITEUX a manifesté sa satisfaction concernant les progrès accomplis par tous ainsi qu'une meilleure et plus rapide assimilation des chants. Notons ici combien nous

sommes redevables à Françoise pour tout ce qu'elle nous donne d'elle-même avec tant de générosité et de cœur. Notre reconnaissance et notre affection lui sont toutes acquises.

Il fut ensuite procédé au remplacement des membres sortant du conseil d'administration au nombre de quatre. C'est sans surprise et faute de candidat nouveau qu'ils ont été réélus à l'unanimité et reconduits dans leur fonction pour ceux qui sont membres du « bureau ».

Ayant accepté notre proposition, trois membres d'honneur ont été élus. Il s'agit de M. Jean-Pierre MORIN, Maire de Ste-Anastasia, de Monsieur Gilbert VILLEVIELLE et de Monsieur Charlie MOLLINO en reconnaissance de leur attachement à la chorale et des services qu'ils apportent en ce qui concerne M. MOLLINO et M. VILLEVIELLE.

Dans le projet des activités à venir notons :

- Le concert du dimanche 25 novembre à 16 H avec l'orchestre « Jeune Provence » dirigé par M. VEGA.
- Un concert le 8 Novembre à 16 H 00 en participant au Téléthon.
- Notre participation à la messe de la nuit de Noël le 24 Décembre 2001 à l'église de Ste-Anastasia.
- D'autres activités pour 2002 sont déjà programmées.

Avec regret nous avons enregistré la démission de Madame Marie LAURENT dont le temps est très pris par d'autres activités. Il va de soi qu'elle sera accueillie avec joie chaque fois qu'elle désirera venir se joindre à nous pour chanter et se retrouver parmi nous.

Avant la clôture de cette réunion, Monsieur le Maire nous a dit sa satisfaction pour la participation de notre chorale à la vie du village ainsi que pour la solidité et la chaleur qui unissent tous les membres autour de Madame Françoise Titeux, Chef de Chœur.

Nous invitons tous ceux qui hésitent encore à venir nous rejoindre ? comme l'ont fait six nouveaux choristes depuis la rentrée de septembre. Nous ne doutons pas qu'ils trouveront parmi nous la joie de chanter mais aussi une fraternelle et chaleureuse amitié jamais démentie.

Départ d'un choriste et ami.

Monsieur Sauveur VALLONE nous a quittés. Pour chacun de nous ? c'est une peine profonde, mais dans nos cœurs et nos esprits il vivra très longtemps encore. Sa bonne humeur toujours égale, sa gentillesse, sa chaleur vont nous manquer.

C'est à toi Joséphine, compagne de sa vie, et à ta famille que nous voulons apporter notre soutien dans cette dure épreuve. Que notre amitié vous soit réconfortante. Nous mesurons ce que cette perte cruelle est pour vous.

Notre présence et nos chants à la messe des obsèques de Sauveur ont été pour nous l'occasion de manifester nos sentiments attristés. Paix à toi Sauveur !

Le Président

Le C.C.A.S de SAINTE-ANASTASIE

Réunion du Jeudi 15 Novembre 2001

Cette réunion, placée exceptionnellement sous la présidence du Maire, rassemblait : MMES Marie LAURENT (présidente du C.C.A.S), BOCQUET Yvonne, BRETON Rose-Marie, MAROUZE Claude, FRENEA Gilberte, MM JEANNIN Jean, FADDA Joseph, BOTTEY André.

Rappel des objectifs prioritaires du C.C.A.S :

En complément de l'aide sociale obligatoire dispensée par le département, la commune prend en charge les besoins les plus urgents repérés tant par ses services propres que par les organismes tels que le Secours Populaire, Les Varois vers les Autres, ou par exemple l'UDAF.

Les soutiens s'adressent plus particulièrement aux plus jeunes et aux plus anciens dans le cadre d'une politique bien définie et déjà structurée à l'échelon intercommunal : Mission locale pour l'emploi, Aide à domicile, Protection de l'enfance maltraitée.

Les objectifs particuliers :

- Information et réflexion sur des sujets tels que l'usage de la drogue et de l'alcool.
- Aide technique à la constitution de dossier.

Moyens mis en oeuvre :

- Un accueil permanent à la mairie par le C.C.A.S
- Un soutien dans les démarches administratives ou auprès des chambres consulaires, des entreprises etc.....

Le Maire rappelle que la Commune a demandé l'inscription d'une compétence « Petite Enfance » dans les statuts de la future Communauté de Communes.

En effet, cette possibilité d'accueil pour les enfants de moins de six ans, peut trouver à ce niveau ses meilleures réponses, tant au niveau social que financier.

Divers : La préparation du traditionnel repas des « Anciens »

du 12 Décembre prochain est l'objectif d'un sérieux travail de la part de tous les membres du C.C.A.S qui s'y consacrent avec enthousiasme

Passage à l'Euro

- Le passage à la nouvelle monnaie risque très certainement d'être une épreuve supplémentaire pour les plus anciens d'entre nous.
- Madame Rose-Marie BRETON a déjà entrepris un travail d'information sur ce thème, il sera poursuivi.

L'hiver arrive et le gel aussi...

Si, depuis quelques années, nous ne subissons plus de froids très rigoureux, rien ne nous assure que cela durera. Aussi n'oubliez pas de protéger efficacement vos compteurs d'eau et vos canalisations. A titre d'exemple, en 1985-1986 le thermomètre a chuté brutalement à - 17 ° et ce n'est pas une galéjade marseillaise. Enfin, retenons que les frais de remplacement des dits compteurs restent, dans de tels cas, à la charge des abonnés.

- Dans les D.O.M. (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane Française) et les collectivités territoriales (Mayotte, St Pierre et Miquelon) la monnaie légale sera l'€.
- En revanche T.O.M. (Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna) ne sont pas concernés par le passage à l'€. Le franc CFP aura toujours cours légal (1000 CFP = 8.38 €).
- En dehors de la zone euro vous devrez changer vos € contre des devises locales.
- Pour Monaco, la France a reçu mandat de conclure un accord autorisant la principauté à utiliser l'€ et à émettre des pièces en €.
- Toutes les devises nationales des pays de la zone euro ont cours légal jusqu'au 28/02/2002 au plus tard, les dates exactes variant selon les pays.

Le prochain bulletin précisera les conditions de change au niveau des banques.

Mme Rose-Marie BRETON



Ciné 83

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Œuvres Laïques du Var, chargée par le Conseil Général de la gestion de Ciné 83, s'est réunie samedi 10 novembre à La Londe les Maures. A cette occasion, les responsables de CINE 83 ont fait le point de la situation pour l'année 2000.

Rappelons en premier lieu que CINE 83 fonctionne selon les principes mutualistes de façon à pouvoir offrir aux habitants de petits villages un cinéma de qualité.

CINE 83, pour desservir les 76 communes qui ont fait appel à ses services, emploie 42 personnes et se place en fréquentation, avec 273 865 entrées et 9852 séances, au deuxième rang de toutes les salles du Var. Ces chiffres traduisent une remarquable progression pour un organisme à caractère non commercial.

Sainte-Anastasia a enregistré, en 2000, 678 entrées pour 19 films, la moyenne par séance étant de 35.7 spectateurs.

Il a été souligné les difficultés de choisir les programmations : les distributeurs sont les maîtres absolus et exigent parfois, par souci de rentabilisation, la projection de films sans grand intérêt.

Au-delà des trois titres suivants dont la projection est prévue –avec quelques réserves cependant– il est impossible d'avancer donner une programmation annuelle.

- Wasabi, comédie polar avec J. Reynaud
- Atlantide, de Walt Disney
- Harry Potter, tiré des célèbres romans pour jeunes.

C.C.A.S.

Une nouvelle allocation l'A.P.A. (allocation personnalisée à l'autonomie) a été adoptée par une loi du 20 juillet. Elle est réservée aux personnes de plus de 60 ans qui ne peuvent plus effectuer les gestes élémentaires du quotidien.

Cette allocation, qui doit être mise en place à compter du 1^{er} janvier prochain, doit remplacer le droit à la P.S.D. (prestation spécifique dépendance), mais elle doit toucher beaucoup plus de personnes.

A ce jour, les décrets d'application de cette loi n'ont pas encore été publiés, ce qui ne permet pas de constituer les dossiers.

En attendant, il est conseillé aux personnes souhaitant bénéficier de l'A.P.A. de déposer un dossier de demande de P.S.D. qui pourra, à partir de janvier 2002, être transformé en demande d'A.P.A.. Comme tous les dossiers sociaux, les dossiers A.P.A. seront instruits par le C.C.A.S..

Pour tous renseignements, comme pour tout ce qui concerne les affaires sociales, s'adresser au Service Social de la Mairie (Marie LAURENT, tél. 04.94.69.64.47, chaque matin, sauf le mercredi, de 10 H à 12 H).



Repas de Noël

Il est fixé cette année au mercredi 12 décembre.

La commune et le C.C.A.S. ont préparé avec beaucoup d'attention tous les détails de cette petite fête, afin de satisfaire leurs invités (toutes les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1932 et leur conjoint(e), quel que soit son âge).

M. Gérard HERNANDEZ est chargé de préparer et de servir le repas, qui sera animé par l'orchestre rétro Claude LEUYET, de La Roquebrussanne.

M. Gilbert COLON, comme chaque année, s'est mis gracieusement à notre disposition pour assurer les trajets aller et retour de ceux qui le désirent.

Bien entendu, une lettre d'invitation sera envoyée à chacun, mais, d'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous pour cette journée où Noël sera fêté dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Débroussaillage – Incinération des végétaux

Le débroussaillage des terrains autour des bâtiments de toute nature et principalement des habitations est obligatoire sur un rayon de 50 m autour de ceux-ci.

Le non respect de la loi peut être sanctionné par les agents de la D.D.A. de l'O.N.F. ou de la Gendarmerie ; il engage également votre responsabilité vis à vis des tiers.

Enfin, songeons que le 15 mars (date limite pour les incinérations) n'est pas très éloigné.

Précisions après le Mot du Maire du mois dernier

Dans le Mot du Maire du mois d'octobre, j'ai peut-être, par un trop grand souci de réserve, manqué d'une nécessaire précision.

Aussi, aujourd'hui pour satisfaire la légitime curiosité de quelques amis, je m'efforcerai d'être plus clair.

Chacun dans le Var sait ce qu'est un Conseiller Général. En effet, nous en voyons fréquemment ne serait-ce que parce qu'ils participent généralement avec efficacité à la vie de leur Canton. Qu'ils soient donc de gauche, de droite, ou de nulle part, chacun en connaît au moins un et peut même, s'il le désire, le rencontrer ou encore l'apostropher !

Quant à un Conseiller Régional qui peut par contre en citer un ? Et qui même en a jamais vu un ?

En fait, j'exagère un peu, car cette espèce n'a pas complètement disparu de notre paysage après les quelques « pas de quatre » exécutés brièvement à la veille de leur élection. Pourtant, depuis, plus rien, si ce n'est sous les lambris du Conseil Régional d'Aix-Marseille ou à l'occasion de quelques apparitions sur le papier glacé des prospectus vantant leurs mérites incertains.

Les excès de vitesse à Ste-Anastasie en 1832

Chaque mois ou presque –au risque de vous lasser- nous vous recommandons la prudence, dès lors notamment que vous êtes au volant d'un bolide automobile, tracté par de nombreux chevaux vapeur.

Nous ne résistons donc pas –pour être pédagogue- au plaisir de vous relater la triste anecdote routière survenue à un Préfet du Var, non loin de Ste-Anastasie, le 21 mai 1832.

« Ce jour là, au petit matin, la nuit encore noire, alors que le Préfet roulait vers Toulon, le cheval de sa calèche s'emballa à la sortie du village... la vitesse folle de l'attelage réveilla en sursaut le Préfet qui somnolait...

Il sauta de sa voiture, que son cocher et son valet avaient déjà quittée, pour tenter d'arrêter le cheval...

Ceux-ci retrouvèrent quelques instants plus tard leur maître sans connaissance sur la route, avec une fracture ouverte d'un membre inférieur, vaste plaie de la jambe, bourrée d'esquisses osseuses.

Il en mourut trois semaines après, dans un tableau de « fièvre cérébrale » ; complication infectieuse de sa fracture ouverte ».

Le caractère dramatique de ce décès, le courage dont le Préfet fit preuve dans cette aventure, suscitèrent, sur le moment, un flot d'éloges et d'amers regrets des autorités nationales...

L'Association Bouliste communique

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2001 Etaient présents : MMES Yvonne BOCQUET, Sylvie DEVOS, Thérèse SABATIER, Rosette JACOLOT-BENESTAN, Solange PETITGAND, MM Jean-Pierre MORIN (Maire, Président d'Honneur), René JACOLOT-BENESTAN, Marcel BOCQUET, Bernard BOULIAN, Yves CECCHERINI, Jean COSTA, Raymond PETITGAND, Lucien RAYNAUD, Yves PALLO, Lucien DEVOS, Roger SABATIER, Jean BATTESTI (représenté). La séance est ouverte à 18 H 10. Le Président remercie les participants à cette réunion ainsi que tous ceux ou celles qui l'ont aidé au cours de la saison 2001. Puis il fait état des comptes rendus moral et financier.

Compte Rendu Moral

Organisation de 62 concours dont 3 concours Fédéraux (2 à pétanque et 1 au jeu provençal) ainsi qu'un tournoi en faveur des jeunes représentant la participation de 868 équipes soit 1 895 joueurs et joueuses. La semaine bouliste pour la fête de la St Just a connu, comme chaque année, un vif succès. Compte rendu financier Dépenses : 83 367 F Recettes : 99 127 F. Solde : 15 780 F.

Le cahier des comptes ainsi que les pièces justificatives sont tenus à la disposition de l'assemblée. Après lecture des différents postes de dépenses et de recettes, les membres présents donnent QUITUS au BUREAU pour sa gestion de la saison 2001.

Avant de passer à l'élection du nouveau Bureau, le Président fait part de son inquiétude de ne pouvoir assumer la nouvelle saison si le bureau n'est pas plus étoffé en membres actifs. L'organisation des concours devrait s'effectuer à tour de rôle par des équipes différentes (2 ou 3 équipes). L'assemblée prend acte, un débat s'instaure mais l'appel à candidature qui s'ensuit reste vain.

Dans ces conditions, l'ancien bureau décide d'assurer ses fonctions administratives jusqu'au 31 mars 2002 date butoir pour une nouvelle assemblée générale.

Bureau provisoire

Président : Roger Sabatier, Vice-Président : Yves Ceccherini, Secrétaire : Marcel Bocquet, Trésorier : Bernard Boulian, Vérificateur aux comptes : Yvonne Bocquet, Membres actifs : Raymond Petitgand, René Jacolot-Benestan, Jean Costa.

Subventions

Monsieur le Maire nous assure de son soutien pour l'obtention des différentes subventions (municipale et départementale).

Partenariat avec le Bar des Amis

Le Président, tout en remerciant le « patron » du Bar des Amis pour sa participation financière au cours de la saison 2001, regrette son absence à cette réunion à laquelle il avait été dûment convoqué en tant que membre donateur et licencié de l'association bouliste. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H45.

Le Président provisoire – R. SABATIER

Club des randonneurs de Ste-Anastasie



Le repas annuel se déroulera à la salle polyvalente le 30 novembre à 20 H (amener vos couverts).

L'Assemblée Générale est fixée au 13 décembre à 18 H à la salle polyvalente.

Pour le téléthon le club invite tous ceux qui le souhaitent à participer à la « promenade » du vendredi 7 à 8 H 30 (s'équiper tout de même de chaussures de sports et d'un équipement adapté aux conditions climatiques).

Football ESSA

Depuis le début du mois de Novembre, on a pu voir évoluer le vendredi soir la nouvelle équipe vétérans du club de foot de Ste-Anastasie sponsorisée par l'entreprise GARASSIN.

Afin de renforcer un effectif encore limité, si vous avez au moins 35 ans et que vous aimez jouer au foot, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir au sein d'une équipe modeste et sympa.

Vous pouvez vous inscrire auprès de M. MANISCALCO Tél : 04.94.72.24.50 ou le vendredi soir à partir de 19 H, sur le terrain de foot auprès de M. TAILLENDIER Thierry responsable de l'équipe.

Prochains matchs à domicile

Seniors Le 09/12/2001 à 15 H

STE-ANASTASIE – LE VAL S.C 2

13 ans Pré-Excellence Le 02/12/2001 à 10 H

STE-ANASTASIE – T. PIVOTTE SER 2
P. MANISCALCO

Secours Populaire

Comité de Ste-Anastasie



La prochaine permanence pour la vente de vêtement aura lieu le samedi 1 Décembre et sera ouverte de 9 H à 12 H.

Par ailleurs voici le message adressé par le Président du Secours Populaire VAROIS :

« Tous nos remerciements chaleureux aux généreux donateurs de la commune de Ste-Anastasie pour les Sinistrés de Toulouse avec la somme de 3 600 F..

Comme toujours vous avez réagi rapidement, votre commune étant très active ainsi que votre comité.

Ce week-end au Congrès National de Châlon /Saône, nous renouvellerons l'amitié des Varois aux délégués de Toulouse. »

A.P.E.S.A.

Bourse aux jouets le dimanche 2 décembre de 14 H à 18 H à l'ancienne Mairie ou Place St Just (météo). La récolte de jouets se fera la semaine du 26 au 30 novembre. A cet effet, des cartons seront à votre disposition dans les écoles et en mairie pour déposer vos dons.

Les 8 et 9 Décembre, Téléthon.

Buvette et lâcher de ballon à 15 heures.

Méfiez-vous de l'arnaque !

On nous signale que des personnes se prétendant accréditées par la mairie se présentent chez les particuliers pour proposer leurs services de contrôle des charpentes et leur traitement contre les termites et autres insectes xylophages.

Bien que Ste-Anastasia soit, selon les services de la D.D.E. de Toulon, très infestée et mériterait à ce titre un traitement particulier pour la protection du patrimoine de chacun, la mairie n'a jamais donné le moindre agrément à quelque entreprise que ce soit.

Ces personnes agissent donc de leur propre chef. La décision de donner suite à leurs propositions relève donc d'une responsabilité personnelle.

Vers le mois d'avril dernier, un démarcheur, se prétendant indépendant de toute entreprise de traitement des bois et charpentes, avait proposé à la Mairie un contrat de 3 000 F. pour assurer le contrôle de 20 à 25 maisons, voire davantage si « nécessaire ». Cette proposition, présentée avec un aplomb indiscutable semblait acceptable mais, renseignements pris, il est apparu qu'il s'agissait d'un individu acoquiné avec une entreprise spécialisée à laquelle il faisait connaître son diagnostic ; celle-ci se présentait un mois plus tard aux domiciles contrôlés ! Heureux hasard !

Plusieurs communes de l'Hérault, département siège de cette organisation, lui ont intenté un procès pour abus de confiance et tromperie.

Restons dans le domaine des termites pour signaler que Monsieur le Préfet vient de classer, par arrêté, la totalité du territoire communal en zone de lutte contre les termites.

Ce qui implique que, pour toute transaction immobilière, une attestation de non-infestation par les insectes xylophages, établi par un agent indépendant de toute entreprise de traitement des bois et datant de moins de trois mois, doit être annexée à l'acte authentique de vente.

Collège Guy de Maupassant

Diplômes du brevet session 2001

Les diplômes du brevet sont disponibles au secrétariat du collège du mercredi 7 novembre au vendredi 21 décembre 2001 aux heures suivantes :

Les mardis matins de 8H à 12H

Les mercredis matins de 8H à 12H

Les vendredis après midis de 13H à 16H

Sont autorisés à venir retirer le diplôme le titulaire du brevet muni de sa carte d'identité ou le responsable légal de l'élève muni du livret de famille et de sa carte d'identité.

Important : après cette date, les diplômes seront à retirer à l'Inspection Académique.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé



- Mise en place de tables et bancs sur les berges de l'Issole au Pré de la Font (3 ensembles).
- Bouchage de divers nids de poule : Mollières Naple, La Rouquette...
- Elagage chemin du Labonnet, chemin du Saragan, de La Rouquette...
- Divers travaux hebdomadaire dans les écoles.
- Réfection de trois dos d'âne à la salle polyvalente.
- Entretien et réparation divers sur et dans les installations sportives.
- Prolongation et amélioration d'une rampe —entre la Rue Notre Dame et la Rue Raynouard.
- Entretien des véhicules municipaux.
- Tonte Pré de Naple et Pré de la Font.
- Abattage d'arbres dangereux en lisière de propriétés communales (Bertrand Marin ...).

Communauté de communes

A la demande des huit communes du canton, le Préfet du Var vient de prendre l'arrêté délimitant le périmètre de la future communauté de communes du **Val d'Issole**.

C'est une première étape, qui à défaut de déchaîner notre enthousiasme, a le mérite, dans un premier temps, d'apaiser de nombreuses craintes que nous avions formulées. Cette future communauté de communes nous permettra, à défaut de faire des économies, d'unir nos efforts dans un groupement excluant de grandes agglomérations qui même avec les meilleures intentions du monde risquaient toujours de devenir des alliés encombrants.

Urbanisme

Participation à la création de voies nouvelles

Antérieurement à la loi SRU de décembre 2000, seule la première personne qui édifiait une maison pouvait se voir imposer une participation au coût de réalisation ou d'extension des voies nouvelles et de leurs réseaux.

Les constructeurs suivants qui, par hypothèse, implantaient leur bâtiment sur une voie déjà équipée, ne pouvaient se voir imposer de contribution pour le financement de la voie et des réseaux.

L'article 46 de la loi S.R.U. instaure un nouveau système de participation qui permet à une commune, dès lors qu'elle a décidé de créer un segment de voie urbaine nouvelle, de mettre le coût de cet aménagement à la charge de tous les propriétaires des terrains que cette voie rendra constructible. Cette participation permet le financement des voies entièrement nouvelles et des équipements d'infrastructure qu'elles doivent comporter pour pouvoir implanter de nouvelles constructions.

Elle peut également être mise en œuvre lorsqu'une voie préexistante (chemin rural ou route déjà ouverts à la circulation publique, par exemple) doit être aménagée en voie urbaine pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Les dépenses d'équipement pouvant donner lieu à participation sont précisément énumérées ; le coût de la voie proprement dite, notamment les frais d'étude, d'acquisition des terrains, d'emprise de la voie, les coûts des matériaux, et de leur mise en œuvre et les éventuels frais financiers ; le dispositif d'écoulement des eaux pluviales, le réseau d'éclairage public, le réseau d'électricité, le réseau de gaz, le réseau d'assainissement.

La participation est due lors de la construction d'un premier bâtiment sur les terrains desservis. Elle peut également être obtenue des propriétaires fonciers par voie de convention, préalablement à la délivrance des autorisations de construire. La participation est instaurée par une simple délibération du conseil municipal, laquelle abroge de plein droit la participation pour dépassement de plafond légal de densité dans les communes où il est encore exigible. Ultérieurement, à l'occasion de l'aménagement de chaque tronçon de voie, le conseil municipal fixera les bases de la contribution.

Vigipirate - Chloration renforcée

Suite aux événements récents, la SEERC renforce actuellement le niveau de chloration de l'eau afin de prévenir tous risques de pollution intentionnelle. Cette mesure est l'application du principe de précaution ; elle est conforme aux instructions des autorités sanitaires françaises relayées par les DDASS dans chaque département. C'est pourquoi vous constaterez peut-être un léger goût de chlore que vous n'aviez pas l'habitude de trouver. Il faut que vous sachiez que le chlore joue le rôle d'un désinfectant. Il agit préventivement, c'est le meilleur moyen pour empêcher le développement de germes pathogènes (bactéries, virus, microbes).

En outre, nous tenons à vous informer que cette mesure de renforcement du niveau de chloration s'inscrit dans des mesures plus globales de renforcement de la sécurité des installations d'eau de votre commune mises en œuvre dans le cadre du Plan Vigipirate renforcé qui s'applique également aux distributeurs d'eau tels que la SEERC. Pour plus d'infos contactez notre service clients au 0810 457 457.

Des arbres et de la responsabilité des riverains de voies du domaine public

Régulièrement, notamment par grand vent, la commune est alertée par des usagers des voies et espaces publics afin de dégager une chaussée encombrée d'arbres brisés.

Nous intervenons toujours le plus rapidement possible pour sécuriser la voie et dégager sommairement l'espace menacé.

Nous rappelons que, dans tous ces cas, la responsabilité des propriétaires des arbres est clairement engagée. Heureusement, à ce jour, aucun accident grave n'a été constaté.

Soyons donc attentifs à ce problème dont les conséquences sont toujours imprévisibles.

La vie associative

Club « Danse Tasie »

A l'occasion du Téléthron, le club « Danse Tasie » organise un stage de danse de salon auquel pourront assister toutes les personnes intéressées. Il aura lieu le vendredi 7 décembre de 18 heures à 20 heures, salle polyvalente. Venez Nombreux !